

SAINT-DOLAY INFO

Septembre 2026 – Numéro 345



L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE



SOMMAIRE

Page 2 - Conseil Municipal

Page 5 - Infos pratiques

Page 8 - Vie associative

Page 10 - Médiathèque

Édito – Saint-Dolay Info fait peau neuve

Chères Dolaysiennes, chers Dolaysiens,

Vous découvrez aujourd'hui une nouvelle version du Saint-Dolay Info.

Au-delà d'une nouvelle présentation, cette évolution a pour objectif de vous proposer un bulletin plus vivant, plus clair et plus agréable à parcourir, tout en restant au plus près de la vie de notre commune.

Cette nouvelle formule est appelée à évoluer au fil des éditions. Vos remarques, vos idées et vos suggestions sont les bienvenues : elles nous permettront de faire du Saint-Dolay Info un rendez-vous toujours plus utile et proche de vos attentes.

Nous espérons que cette nouvelle présentation vous plaira et vous souhaitons une très belle lecture !

L'équipe municipale

La citation du mois : « **L'homme cherche dans le monde la beauté dont il porte en lui le modèle.** »

Pour toute question ou demande d'information, contactez l'accueil de la mairie au 02 99 90 26 60 – mairie@saintdolay.fr
Horaires d'ouverture du lundi, mercredi et vendredi de 8h15 à 17h30, les mardis, jeudis et samedis matin de 8h15 à 12h00

Imprimé par nos soins – merci de ne pas jeter sur la voie publique

Étaient présents : Audrey Bertet, Viviane Bonpoil, Joël Bosc, Patricia Canaux, Nicolas Chesnin, Bruno Crespel, Gaëlle David, Aurélien Deneux, Patrick Géraud, Sébastien Guihard, Nicolas Guriec, Jean-Pierre Hamon, Benjamin Laroche, Hervé Lecanu, Anne Lepage, Stéphane Pellion, Isabelle Perrais, Stéphanie Robin, Yannick Rousse et Isabelle Sirlin.

Élus excusés : Eugénie Delaroque donne pouvoir à Viviane Bonpoil, Dominique Durant donne pouvoir à Anne Lepage et Ludivine Hervy donne pouvoir à Hervé Lecanu.

20 élus présents et 3 représentés, soit 23 votants. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 20h05. Nicolas CHESNIN a été désigné secrétaire de séance.

Principales décisions

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juillet a été validé par l'ensemble des conseillers.

• Achat d'un véhicule pour la mairie

La commune a consulté plusieurs fournisseurs pour acheter un véhicule de service d'occasion. L'offre de Spoticar, d'un montant de 19 990 € TTC, a été retenue.

Décision : le Conseil Municipal valide cette offre et autorise le maire à signer le devis.

Vote : 20 voix pour et 3 abstentions.

• Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries est organisé chaque année avec les communes de Nivillac, Marzan et La Roche-Bernard.

Les prix seront remis sous forme de bons d'achat :

- 1er prix : 100 € ;
- du 2e au 4e prix : 65 € ;
- à partir du 5e prix : 45 €.

Décision : le Conseil Municipal approuve ces montants.

Vote : adopté à l'unanimité.

La remise des prix aura lieu le 23 octobre à 18 h 30, en mairie.

• Primes des agents municipaux : mise à jour du RIFSEEP

La commune doit mettre son régime de primes en conformité.

La prime de fin d'année serait intégrée à l'IFSE* à compter du 1er janvier 2027, sans modifier les bénéficiaires ni les autres règles. Les primes sont calculées selon le temps de travail.

Le budget annuel prévu pour l'IFSE se situe entre 112 200 € et 132 690 €.

Une indemnité supplémentaire de 110 € par an est prévue pour les agents exerçant réellement une fonction de régisseur.

Les plafonds annuels du CIA** sont de 720 € en catégorie A, 480 € en catégorie B et 360 € en catégorie C.

Décision : le Conseil Municipal approuve cette évolution, prévoit les crédits nécessaires au budget et remplace les anciennes délibérations sur ce régime indemnitaire.

Vote : 18 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

IFSE* : part fixe versée chaque mois selon les responsabilités et l'expertise du poste ;

CIA** : part variable, facultative, versée une fois par an selon l'évaluation professionnelle.

• Séjour au ski 2027 pour les jeunes

Un séjour aux Gets est prévu du 20 au 27 février 2027 pour 18 jeunes de 10 à 17 ans.

Quotient familial	Tarif de la semaine
0 à 450 €	405 €
451 à 750 €	430 €
751 à 1 100 €	450 €
1 101 à 1 400 €	470 €
1 401 € et plus	495 €
Familles domiciliées dans une autre commune (1)	539 €

Les jeunes mèneront également plusieurs actions afin de contribuer au financement de leur séjour et d'en réduire le coût pour les familles, notamment en organisant un **tournoi de palets le samedi 19 décembre**.

Décision : le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

Vote : adopté à l'unanimité.

• Aménagement du parking du centre de loisirs

La commune prévoit d'aménager le parking du centre de loisirs : terrassement, gestion des eaux pluviales, voirie, signalisation et option de stationnement drainant enherbé.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Terrassement	3 600,00 €	CD56 PST	19 500,00 €
Réseau EP	4 100,00 €		
Voirie	39 070,00 €		
Signalisation	1 930,00 €	Subvention Amende de police	32 500,00 €
Option parking drainant enherbé	15 000,00 €	Autofinancement	13 000,00 €
Dépenses imprévues	1 300,00 €		
TOTAL	65 000,00 €	TOTAL	65 000,00 €

Décision : le Conseil Municipal approuve le plan de financement, autorise le maire à demander les subventions et à lancer la consultation des entreprises.

Vote : 22 voix pour et 1 voix contre.

• Rénovation du logement communal rue du Crézelo

La commune prévoit de rénover le logement situé au 47 rue du Crézelo, au rez-de-chaussée et au premier étage. Les travaux concernent notamment l'isolation, l'électricité, la plomberie, la cuisine, les sols, les murs et les finitions.

Coût prévisionnel : 90 000 € HT.

Financement envisagé : 27 000 € du Département du Morbihan et 63 000 € d'autofinancement communal.

Décision : le Conseil Municipal approuve le plan de financement, autorise le maire à demander les subventions et à lancer la consultation des entreprises.

Vote : adopté à l'unanimité.

• Rapport d'activité 2025 d'Arc Sud Bretagne

Le Conseil prend connaissance du bilan annuel des services et des actions menées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Décision : le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2025.



https://www.arc-sud-bretagne.fr/publication/rapport-dactivites-2025-arc-sud-bretagne/26_9_2025_07_RAPPORT_ACTIVITE_AS2025_DEF.pdf

• Rapport 2025 d'Eau du Morbihan

Le conseil prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour 2025. Ce document réglementaire présente le fonctionnement du service.

<https://eaudumorbihan.fr/publications/?categorie=rapports-et-publications&annee=2025&souscategorie=rapports-dactivites>

Décision : le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 28 octobre à 20h00

La tribune de Saint-Dolay Citoyens

« Dans quelques mois, notre pays sera appelé à faire un choix important à travers l'élection présidentielle. Au-delà des programmes et des sensibilités politiques de chacun, cette échéance est aussi l'occasion de nous rappeler que la démocratie repose avant tout sur des femmes et des hommes, avec leurs parcours, leurs convictions, leurs inquiétudes et leurs espoirs.

Nous ne partageons pas toujours les mêmes opinions. Quoi de plus normal ? La démocratie n'a jamais eu vocation à nous faire penser la même chose. Elle invite, au contraire, à exprimer les désaccords, avec mesure et humanité, autrement dit dans le respect et l'écoute de l'autre.

À Saint-Dolay comme ailleurs, nous faisons chaque jour l'expérience de la diversité. Nous nous croisons, échangeons, travaillons ensemble, avec un même attachement à notre commune et à ses habitants.

À l'approche de cette élection, nous souhaitons simplement rappeler la responsabilité de chacun vis-à-vis de cette démocratie : s'informer, questionner, écouter, débattre et surtout participer ! »

Audrey Bertet, Stéphane Pellion, Joël Bosc, Stéphanie Robin.
Les élus de « Saint-Dolay Citoyens ! »

De plus, en commission culture municipale, il a été suggéré que Joël propose une citation nouvelle à paraître dans chaque Saint-Dolay Info. Pour ce mois-ci, il propose : « L'homme cherche dans le monde la beauté dont il porte en lui le modèle. »

INFOS PRATIQUES

Vaccin anti-grippe : des permanences à Saint-Dolay

Afin de faciliter le déroulement des permanences durant la période de vaccination contre la grippe, cette année, nous ferons des permanences exceptionnelles en plus des permanences habituelles de 9 h à 12 h SANS RENDEZ-VOUS au cabinet.

 MERCREDI 14 OCTOBRE

 MERCREDI 28 OCTOBRE

et le

 LUNDI 9 NOVEMBRE

 MERCREDI 21 OCTOBRE

 MERCREDI 4 NOVEMBRE

Les PRISES DE SANG, avec ou sans vaccin, se feront de 8 h à 9 h SUR RENDEZ-VOUS, comme habituellement.

Merci de vous munir de votre bon de vaccination, de votre vaccin et de votre carte Vitale.

Vos infirmières de Saint-Dolay

Locataires et propriétaires : nous avons besoin de vous !

L'ADIL réalise une enquête sur les loyers et les besoins en logement.

Locataire ou propriétaire bailleur ? Quelques minutes suffisent pour participer et aider les collectivités à mieux agir.

 Répondez à l'enquête :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej1QyR8Vs04Owkk-DJ1OI9BKMsa2Lqcf00ax6Mx0dOPcTNOw/viewform>

Chaque réponse compte ! Merci pour votre participation !

<https://www.adil.org/adil-56/>



Le pass Sport reconduit pour la saison 2026-2027

Profitez d'une aide de 50 € pour pratiquer l'activité physique ou sportive de votre choix dans un club, une association sportive ou une salle de sport.

  **Qui est éligible au pass Sport en 2026 ?**  Les jeunes de 6 à 17 ans révolus dont le quotient familial du foyer allocataire (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 €.

 Les jeunes en situation de handicap :

- de 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- de 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

 Les étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus bénéficiaires d'une bourse ou d'une aide annuelle du CROUS, ou encore d'une bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

 Quand l'utiliser ? À partir de début septembre et jusqu'au 31 décembre 2026.

Plus d'infos : <https://www.pass.sports.gouv.fr>



Un stage de baby-sitting pour les jeunes

Un nouveau stage de baby-sitting est proposé par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, les 26 et 27 octobre prochains.

Ces deux jours de formation, le premier dédié à l'initiation aux premiers secours (IPS) et le second consacré à la connaissance des besoins de l'enfant (rythmes de vie, sécurité, activités adaptées, communication, etc.), permettent aux jeunes d'apprendre les bases indispensables à la garde d'enfants, de développer leur sens des responsabilités et de valoriser leur engagement auprès des familles du territoire.

Les dossiers d'inscription sont disponibles en ligne sur le site ASB et à l'accueil de la Communauté de Communes à Muzillac.

➔ **Les candidatures sont à déposer avant le 9 octobre !**

<https://www.arc-sud-bretagne.fr/actualite/26-et-27-octobre-stage-baby-sitting/>

STAGE BABY-SITTING

26 et 27 octobre 2026

au siège d'Arc Sud Bretagne à Muzillac



Renseignements et inscriptions gratuites :

Nolwenn EL KOUT
(Coordinatrice Jeunesse Arc Sud Bretagne)
02 97 41 46 26
n.elkout@arcsudbretagne.fr



Besoin d'un dentiste ? Le Médicobus - Santé Mobile en Pays de Redon !

Vous êtes à la recherche d'un rendez-vous chez un dentiste dans le Pays de Redon ?

Le dispositif mis en place par le CPTS Pays de Redon vous permet d'accéder à des soins dentaires grâce au Médicobus, santé mobile en pays de Redon.

➔ Concrètement comment ça marche ?

- Vous devez résider sur le territoire du Pays de Redon (44 communes autour de Redon) et ne pas avoir de dentiste.
- Ensuite, remplissez un formulaire pour vous inscrire sur une liste d'attente.
- En fonction des disponibilités, une secrétaire médicale du territoire vous contactera pour vous proposer un rendez-vous adapté à votre lieu d'habitation et la tournée du Médicobus.
- La secrétaire vous précisera la date, l'heure et le lieu de stationnement du Médicobus.

Le jour du rendez-vous, vous vous présentez directement dans le Médicobus.

Les soins sont réalisés comme dans un cabinet dentaire, dans un environnement sécurisé et équipé.

<https://app.citana.fr/coordination/7435/liste-attente/consult-dentaire/home>

<https://cptspaysderedon.fr/patients/recherche-de-dentiste/>



De Saint-Dolay vers La Roche-Bernard ou vers Redon : le bus, j'y pense !



La ligne BreizhGo 610 dessert Saint-Dolay et permet de rejoindre facilement La Roche-Bernard et Redon, mais aussi les communes situées sur le trajet.

📍 À Saint-Dolay : arrêt Église

💡 Un moyen de transport pratique pour les déplacements du quotidien, que ce soit pour travailler, étudier, faire ses courses, accéder aux services ou rejoindre la gare de Redon.

📌 À retenir : la ligne 610 permet donc de se déplacer dans les deux directions depuis Saint-Dolay : vers Redon ou vers La Roche-Bernard jusqu'à Pénestin.

🕒 Les horaires pouvant évoluer selon les périodes, pensez à les vérifier avant votre déplacement sur le site BreizhGo : <https://www.breizhgo.bzh/itineraires-et-horaires/horaires#8/48.19/-3.21>

Destruction de haies : une déclaration obligatoire à partir du 1er octobre 2026

À compter du 1er octobre 2026, tout projet de destruction d'une haie concernée par la réglementation devra faire l'objet d'une déclaration préalable en ligne, via le « Guichet unique de la haie », conformément au décret n° 2026-829 du 28 août 2026.

Quelles haies sont concernées ?

La réglementation concerne principalement les haies bocagères, agricoles et paysagères. Les haies de parcs et jardins attenants à une habitation, les alignements d'arbres ainsi que certains travaux nécessaires à la sécurité des infrastructures ne sont pas concernés.

Avant toute destruction, la déclaration doit notamment préciser l'identité du demandeur, la localisation et les caractéristiques de la haie, les raisons de sa destruction, l'absence de solution alternative, la période des travaux et les mesures de compensation prévues.

 Une compensation peut être obligatoire : lorsque la destruction est autorisée, elle doit être limitée autant que possible et compensée par une replantation. Sauf disposition préfectorale différente, le principe est de replanter 1 mètre de haie pour 1 mètre détruit, dans un délai de 18 mois.

 À retenir : depuis juin 2026, la destruction de certaines haies est déjà réglementée.

1er octobre 2026 : mise en service du Guichet unique de la haie pour les déclarations.

À partir de 2027 : des périodes d'interdiction de destruction seront fixées dans chaque département afin notamment de protéger la période de nidification des oiseaux.

 Avant d'arracher une haie, vérifiez si votre projet est concerné par la réglementation et effectuez les démarches nécessaires.

Vous avez un projet de rénovation ?

Vous souhaitez améliorer votre logement, réduire vos dépenses d'énergie ou vous informer sur les travaux de rénovation ?

Arc Sud Bretagne et le CDHAT proposent plusieurs rendez-vous en octobre et novembre pour accompagner les habitants dans leurs projets.

Lundi 12 octobre à 18 h

Réunion d'information grand public sur la rénovation de l'habitat

 Complexe Michochène à Noyal-Muzillac

Du 12 au 30 octobre

Exposition consacrée à la rénovation énergétique

 Accueil d'Arc Sud Bretagne à Muzillac

Jeudi 15 octobre, de 9 h à 12 h

Stand d'information du CDHAT et conseils gratuits

 Accueil d'Arc Sud Bretagne à Muzillac

Lundi 30 novembre à 18 h

Balade thermique : « Voir la chaleur autrement »

 Rendez-vous à la mairie de La Roche-Bernard

Ces rendez-vous sont l'occasion de mieux comprendre les dispositifs existants et d'obtenir des conseils avant de se lancer dans des travaux.

Renseignements : 02 97 41 46 26 – service Aménagement d'Arc Sud Bretagne.

URBANISME

POUR LA DESTRUCTION D'UNE HAIE

DÉCLARATION PRÉALABLE

A NOTER

À partir du 1er octobre 2026



VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LA RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT ?

Le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) propose une

Réunion d'information grand public



arc sud
bretagne

cdhat

Service Habitat
Bretagne

France
Bretagne

Et si on se mettait au vert cet automne du 17/09 au 29/11

Venez découvrir des ateliers et des temps forts pour rendre votre quotidien plus durable

-  S'initier au zéro déchet,
-  Prolonger la durée de vie des objets, appareils et vêtements
-  Jardiner au naturel
-  Visiter des installations de traitement des déchets,
-  Se balader et préserver le bocage et les plages du territoire,

-  Rencontrer les associations locales engagées pour un territoire plus responsable,
-  Pendant plus de deux mois, plus de 100 animations gratuites et ouvertes à tous seront proposées sur le sud-est du Morbihan (Saint-Dolay, Marzan, Nivillac, La Roche-Bernard, Arzal, Billiers, Muzillac, Noyal-Muzillac...).



L'objectif : réduire ses déchets et adopter un mode de vie plus durable.

Porté par le SYSEM et ses collectivités membres, l'événement se déploie sur les territoires de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne.

Téléchargez le programme disponible en PDF : [Livret-28p VERT-LAUTOMNE-2026 80x140mm V5 BD.pdf](https://www.sysem.fr/vert-lautomne-2026)
<https://www.sysem.fr/vert-lautomne-2026>

Association l'Endansée

ATELIER DANSE CONTEMPORAINE : le duo !

C'est la rentrée !   L'Association l'Endansée est heureuse de cette nouvelle saison de danse(: à venir et vous propose ce trimestre un nouvel atelier.



Vous les avez peut-être vus lors du festival Aelwez Endansé en mai dernier, et leur duo « D'ici là » vous a fait vibrer d'émotion.

 Stéphanie Gaillard et Maxime Herviou de la compagnie « **Jusqu'à maintenant** » sont de retour chez nous ; ils partageront avec vous leur univers chorégraphique si sensible le :

Samedi 7 novembre de 14 h 30 à 17 h au Complexe Sportif – 25 rue de la Noë
À partir de 17 €

Ouvert à tous à partir de 16 ans, aucun prérequis de danse nécessaire.

L'atelier alterne les moments en solo au sein du groupe et en duo, mais nul besoin de s'inscrire avec un partenaire !

Stéphanie et Maxime vous guideront avec bienveillance et générosité.

Les inscriptions sont ouvertes sur :

<https://www.helloasso.com/associations/association-l-endanee/evenements/atelier-danse-contemporaine>

Ne tardez pas, les places sont limitées !

Des questions ? Contactez-nous via notre page FB ou sur contact.lendanee@gmail.com

Bonne rentrée à toutes et tous et surtout :  DANSEZ ! DANSEZ ! 

<https://www.facebook.com/association.lendanee/>



La Semaine Bleue est de retour ! Du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre

Du 5 au 11 octobre 2026, cet événement annuel dédié aux personnes de plus de 60 ans vous propose une semaine riche en animations.

Cette année, sous le thème « Relions tous les âges dans des territoires engagés », la Communauté de Communes, ses communes membres et divers partenaires se mobilisent pour offrir un programme varié aux seniors du territoire.

Découvrez le détail des activités sur le site internet de la Communauté de Communes, dans la rubrique « Comment bien vieillir ? », ainsi que dans les publications locales.

Événement gratuit



https://www.arc-sud-bretagne.fr/au-quotidien/solidarite/comment-bien-vieillir/semaine-bleue/2026_08_MAQUETTE_SEMAINE_BLEUE_DEF.pdf

Les Cousettes de Saint-Dolay

  **Friperie Automne-Hiver**  

Le samedi 10 octobre et le dimanche 11 octobre de 9 h à 18 h
Salle Polyvalente

L'automne et l'hiver arrivent, venez trouver de quoi remplir vos placards à moindre coût !

Bonnes affaires :

-  Chaussures, pantalons, pulls, manteaux : tous âges ;
-  Accessoires d'hiver (bonnets, gants, écharpes)
-  Jouets, linge de maison

Des vêtements à donner ? Contactez le 06 88 29 76 45

Événement gratuit

<https://www.instagram.com/cousettes.st.dolay/>

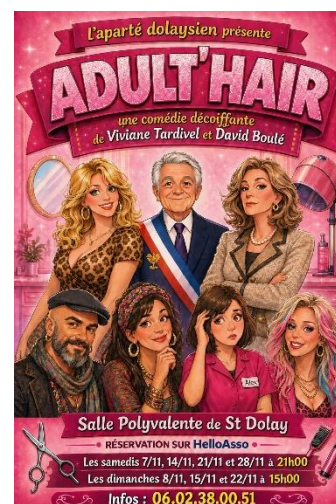


L'Aparté Dolaysien revient en novembre avec sa nouvelle saison.

Une comédie va vous décoiffer ! Cette année, les réservations se font à partir du 10 et 11 octobre lors de la permanence à la salle polyvalente de Saint-Dolay de 9h à 12h ou bien à partir du 11 octobre sur HELLO ASSO.

Dates de représentations :

- le 7/11 à 21h
- le 8/11 à 15h
- 14/11 à 21h
- 15/11 à 15h
- 21/11 à 21h
- 22/11 à 15h
- 28/11 à 21h



Agenda de la médiathèque

La médiathèque accueille les personnes qui ont envie de lire dans un endroit calme **tous les vendredis de 15h à 16h30**

Les animations de la médiathèque sont gratuites et ouvertes à tout le monde

28
oct
14h30

Ciné surprise – Ciné vacances
Film d'animation pour petits et grands dès 5 ans.
Bienvenue aux adultes non accompagnés d'enfants 😊
Réservation recommandée. Durée 1h15

7
nov
10h30

Conversation intergénérationnelle
Une conversation entre générations pour «parler ensemble de la mort» animée par Simon Billy.
Ouvert à tous dès 6 ans. Sur inscription.

26
nov
20h

Mois du film documentaire
Projection du film LES DAMES BLANCHES de Camille Ghekiere / 61 mn
Siméon, est aide-soignant dans une maison de retraite en Belgique. Son approche contraste avec la rigidité des soins portés aux personnes âgées. Avec sensibilité et persévérance, il fait bouger les lignes de l'institution pour faire naître des espaces joyeux et créatifs.

16
déc
10h30

Théâtre d'objet
Spectacle [ÉMOTIONS] par la compagnie Arts Symbiose.
Inspiré d'ouvrages de la littérature enfantine, [Émotions] est une création intimiste, visuelle et poétique, qui raconte sans paroles les petites et grandes émotions de la vie. Tous publics – Sur inscription - 25 mn

02 99 90 29 29

mediatheque@saintdolay.fr

HORAIRES D'OUVERTURE de la médiathèque

mercredi 9h30 - 12h / 13h30 - 18h30
jeudi et vendredi 16h30 - 18h30
samedi 9h30 - 12h